

Rapport pour le conseil régional

DECEMBRE 2016

Présenté par
Valérie Pécresse
Présidente du conseil régional
d'Ile-de-France

COMMUNICATION

**BILAN / PERSPECTIVES DE L'ACTION REGIONALE EN FAVEUR DE
L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP,
GRANDE CAUSE REGIONALE DE L'ANNEE 2016**

Sommaire

COMMUNICATION..... 4

COMMUNICATION

L'égalité entre les personnes en situation de handicap et les personnes valides doit être une priorité de l'action publique. C'est pourquoi **l'emploi des personnes en situation de handicap** a été déclaré par la Présidente **Grande cause régionale pour l'année 2016** lors de son discours d'investiture en décembre dernier. A ce titre, le rapport n° CR 25-16 voté le 18 février dernier proposait un certain nombre de mesures à mettre en œuvre. Cette année a été l'occasion d'une mise à plat des politiques régionales, ayant permis d'approfondir les actions pertinentes, de réorienter les actions qui l'étaient moins, d'en développer de nouvelles et de tisser des relations de confiance, constructives et durables avec l'ensemble de nos partenaires.

Cela a été également l'occasion dans diverses manifestations publiques de porter cet engagement auprès des partenaires et du grand public : lors de la Conférence sur la croissance, l'emploi, l'innovation sociale et environnementale en mars dernier, à l'occasion du salon de l'Association des Maires d'Île-de-France (AMIF) en avril, lors du salon Autonomics en juin...

Nous savons que la situation est préoccupante en Île-de-France comme malheureusement partout sur le territoire national. La progression du chômage des demandeurs d'emploi handicapés est supérieure à celle des demandeurs d'emploi franciliens dans leur ensemble. En 2016, on compte **près de 58.000 demandeurs d'emploi reconnus handicapés** (DEBOE) inscrits en Île-de-France, un chiffre **en augmentation de 9,8% sur une année**.

Et les caractéristiques de ce public rendent leur insertion ou leur reconversion sur le marché de l'emploi plus compliquée, dans un contexte général où les seniors et les moins qualifiés peinent à s'insérer et à se maintenir en emploi.

Les travailleurs handicapés franciliens : une forte part de publics handicapés seniors (50% de 50 ans et plus, contre 24% dans la population ordinaire), un faible niveau de formation (33% avec un niveau inférieur à Bac, CAP ou BEP, contre 19% dans la population ordinaire) et globalement une durée de chômage plus longue (en moyenne 816 jours, soit 240 jours de plus que le public valide).

En Île-de-France, l'insertion en emploi se fait principalement dans les petites et moyennes entreprises mais dans une proportion moindre qu'au niveau national (68%, contre 85%), du fait de la composition du tissu économique francilien. À noter qu'une part non négligeable des recrutements sont réalisés par des entreprises de moins de 20 salariés, non assujetties à l'obligation d'emploi (20% des placements en Île-de-France).

On constate enfin que le marché du travail des demandeurs d'emploi en situation de handicap est très concentré sur quelques secteurs d'activité : les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi et les embauches réalisées par les entreprises concernent principalement des **métiers liés aux services peu qualifiés** (services à la personne et à la collectivité, transport, logistique, nettoyage, manutention...).

Face à ces constats, la mobilisation de notre institution en faveur de l'emploi des franciliens en situation de handicap ne s'arrêtera pas en cette fin d'année.

L'objectif est bien d'impulser et de développer tout au long de la mandature la dynamique initiée en 2016 en faveur des Franciliens en situation de handicap, des entreprises et employeurs de notre région et auprès des acteurs de terrain œuvrant ou contribuant à cette cause.

L'objet de cette communication est de donner à voir les actions initiées en 2016 et les perspectives à venir.

➤ **Objectif 1 : Elever le niveau de qualification des personnes en situation de handicap, à la recherche d'un emploi**

L'année 2016 a non seulement vu la **poursuite d'actions et dispositifs de formation dont les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier** (PRQC – programme régional qualifiant Compétences, en groupement d'achat avec l'Agefiph, Avenir Jeunes...), mais également de **nouveaux dispositifs à l'œuvre** comme c'est le cas pour Cap compétences, largement mobilisé pour ce public (16% des bénéficiaires) et dont un lot du marché est spécifiquement dédié aux personnes sourdes et malentendantes. Ce fut également une année de forte mobilisation pour la formation des demandeurs d'emploi avec le Plan 500.000, en cours de mise en œuvre.

Plusieurs mesures en faveur de l'accès à la qualification inscrites dans le rapport CR 25-16 ont d'ores et déjà abouti en 2016, notamment la **contractualisation avec l'Agefiph d'un accord-cadre de partenariat**, adopté par la Commission permanente le 12 octobre dernier (cf. délibération n° CP 16-443), et signé par la Présidente de la Région à l'occasion de la Semaine pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH) le 15 novembre dernier. Cet accord prévoit non seulement des actions en matière d'orientation et de formation professionnelles des personnes en situation de handicap, mais également auprès des entreprises franciliennes et dans le cadre de grands projets territoriaux porteurs d'emploi.

Permettre aux personnes en situation de handicap de construire leur projet professionnel et mobiliser en tant que de besoin la formation, passe aussi par la sensibilisation et la professionnalisation des acteurs de terrain, qui les accompagnent dans leur parcours d'accès ou retour à l'emploi. Des actions en ce sens ont été menées en 2016 comme :

- **la poursuite des actions de sensibilisation/professionnalisation des référents handicap des organismes de formation (OF) et des CFA** menées par Défi métiers, en partenariat avec la Région et l'Agefiph. Cette année, quatre ateliers ont été organisés afin de sensibiliser les dirigeants des organismes de formation et des CFA à la nécessité d'inscrire l'enjeu de l'accueil des personnes en situation de handicap dans leur projet d'établissement, et pour accompagner les référents handicap dans la prise en main de leur fonction (71 participants) ;
- **la mobilisation des missions locales**, avec l'appui de l'ARML (association régionale des missions locales), pour renforcer l'accès des jeunes en situation de handicap dans les dispositifs régionaux et en apprentissage : l'ARML développe avec l'Agefiph un programme de sensibilisation/professionnalisation de référents handicap des missions locales afin de leur transmettre les informations, notamment sur les aides mobilisables, nécessaires à l'accompagnement de ces jeunes (6 sessions de 12 participants sont prévues au premier semestre 2017). Cette mobilisation doit donc monter en charge dès 2017, faisant écho à l'amendement adopté au CR de novembre relatif à la délibération n° CR 185-16, proposant, dans l'accord-cadre Région/Etat/ARML, de faire de l'emploi des personnes en situation de handicap une des priorités pour le réseau des missions locales ;
- **la mise en place d'ateliers d'information/professionnalisation des opérateurs du conseil en évolution professionnelle (CEP)**, dans le cadre du Service public régional de l'orientation (SPRO), sur les problématiques de santé et de handicap et animés par l'Agefiph et Cap emploi : trois sessions pouvant accueillir jusqu'à 40 participants sont ainsi programmées entre novembre 2016 et mars 2017.

Afin de disposer d'une meilleure connaissance des problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap dans l'accès à la formation et à la qualification, et définir les actions pertinentes à mettre en œuvre, **la Région a piloté la réalisation d'un diagnostic partagé**, inscrit dans le Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH), et mené en concertation au sein de la Commission Handicap du CREFOP. Un séminaire professionnel sur cette thématique, co-organisé par la Région et l'Agefiph et ayant réuni une centaine de participants le 24 juin 2016, a complété utilement ce diagnostic en identifiant des pistes concrètes d'actions. La synthèse de ce séminaire est consultable en ligne sur le site du PRITH francilien¹.

Toutes ces actions initiées ou poursuivies en 2016 doivent enfin contribuer à définir le contenu et les orientations qui seront fixées dans le futur « **programme régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées** » prévu par la loi du 5 mars 2014². Dès lors que la Région aura adopté le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles), ces travaux pourront être lancés tenant compte des grandes orientations régionales en matière de formation et d'orientation professionnelles. Ce futur programme devra s'appuyer sur le diagnostic finalisé cette année, et être construit en concertation avec les partenaires de la Région, au sein de la Commission Handicap du CREFOP. Les représentants des personnes en situation de handicap seront aussi associés, via la consultation du Conseil consultatif du handicap (CCH), installé depuis le 3 novembre dernier. Par ailleurs, un membre du CCH sera nommé le 7 décembre 2016 pour représenter cette instance au sein du CREFOP.

De plus, sur proposition de Valérie Péresse au Président de Régions de France, **Pierre Deniziot - Délégué spécial auprès de la Présidente en charge du Handicap - a été nommé pour Régions de France en charge de l'accès à la formation et à l'emploi des personnes handicapées**. En parallèle, des travaux ont été initiés par la DGEFP sur le renouvellement de la convention nationale multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi des travailleurs handicapés qui arrive à échéance fin 2016, et dont Régions de France est partenaire. **L'Ile-de-France est donc motrice sur le sujet avec Régions de France**. Ainsi, Régions de France prévoit prochainement d'organiser une **journée de travail et de rencontres entre techniciens en charge de l'accès à la formation des personnes en situation de handicap dans les différentes régions**, qui pourrait avoir lieu au Conseil Régional d'Ile-de-France. Les objectifs visés sont de former un réseau de personnes travaillant sur ces questions, de partager les bonnes pratiques mises en œuvre dans les différents territoires, et d'échanger sur l'avancement et les modalités d'élaboration des programmes régionaux d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées. Cette journée aura aussi pour but de donner des orientations pour la préparation de cette future convention nationale multipartite d'objectifs et de moyens pour l'emploi des travailleurs handicapés.

Enfin, la qualification des personnes en situation de handicap à la recherche d'un emploi fait partie des objectifs du programme opérationnel régional du **Fonds social européen (FSE)**. Un des freins identifiés dans le diagnostic réalisé concerne les difficultés d'adaptation des formations aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Aussi des actions innovantes en matière d'accessibilité pédagogique pour les personnes en situation de handicap pourront être proposées en réponse à un appel à projets FSE relatif à l'innovation pédagogique, qui sera lancé en 2017.

➤ **Objectif 2 : Améliorer l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap, et augmenter leur nombre dans les CFA**

La fiabilisation des données concernant le nombre de personnes en situation de handicap en milieu ordinaire est un enjeu important du Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés. Aucune base de données ne permet d'avoir une visibilité satisfaisante sur le nombre de personnes

¹ Lien vers la synthèse du séminaire : <http://prithidf.org/actualites/parution-de-la-synthese-du-seminaire-du-24-juin-2016>

² LOI n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
Comm CR emploi handicap dec2016 0212

concernées. Ainsi, pour la seconde année consécutive, une enquête pilotée par la Région a été menée auprès des CFA pour recenser le nombre de personnes en situation de handicap accueillies pour l'année scolaire 2015-2016 :

- ce sont 576 apprentis en situation de handicap, représentant 0,72% des apprentis (+ 5% par rapport à l'année précédente),
- et 380 apprenants inscrits dans le dispositif d'accès à l'apprentissage (+ 2,5%).

Même si ces chiffres sont en légère augmentation, **l'amélioration de l'accès à l'apprentissage des personnes en situation de handicap** reste un enjeu important, inscrit dans les contrats de performance dorénavant signés avec les CFA (cf. délibérations n° CR 28-16 et CR 112-16 du 15 juin). Un des indicateurs de performance concerne le taux d'accueil des personnes en situation de handicap, avec l'objectif d'atteindre au terme du contrat (soit à 5 ans) un taux minimal de 2% des apprentis dans chaque CFA. Le dispositif d'accès à l'apprentissage permettra également de soutenir les CFA pour mieux aider les personnes en situation de handicap à travailler sur les prérequis nécessaires à la signature d'un contrat d'apprentissage.

De plus, conformément aux engagements pris en février dernier, la Commission permanente du 18 mai a confirmé la **mobilisation de développeurs de l'apprentissage territoriaux** (DAT) sur l'accès des personnes en situation de handicap à l'apprentissage. A cette fin, une réunion s'est tenue entre les services de la Région et les structures employeuses des DAT dès juillet 2016, afin de définir les missions qui se déclineront dans leur lettre de missions dès 2017. Une réunion de travail a eu lieu avec les DAT pour les mobiliser sur la thématique, et le lien avec la convention régionale pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés « Atouts pour tous »³ se construit par notamment des mises en contact avec les chargés de mission insertion professionnelle de chaque académie. Une formation leur est également proposée sur « le monde du handicap et ses acteurs » fin 2016.

Par ailleurs, l'information des acteurs est essentielle pour réaliser ces objectifs. Aussi **l'information auprès des professionnels en CFA** se poursuit avec l'actualisation d'une boîte à outils spécialisée Apprentissage/Handicap, dit « Kit Handicap », tout comme l'information auprès du public et des entreprises sur le site de la Région (informations sur les aides mobilisables, dont celles de l'Agefiph, sur la page aides aux employeurs et aides aux apprentis : www.iledefrance.fr/apprentissage...).

Enfin, la logique partenariale développée depuis plusieurs années se poursuit dans le cadre du **groupe de travail Handicap/Apprentissage du CREFOP** et a pour ambition en 2017 de travailler à la valorisation d'expériences réussies et des CFA « handi-accueillants » auprès des CFA n'accueillant pas d'apprentis en situation de handicap. Il s'agira également de définir et développer des actions en faveur de l'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap en lien avec les partenaires de la Convention « Atouts pour tous ».

➤ **Objectif 3 : Soutenir dans les territoires l'accompagnement vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap en lien avec les besoins des entreprises**

L'enjeu est également de travailler en proximité pour agir sur l'emploi, au plus près des besoins des entreprises et de ceux des publics en recherche d'emploi. C'est dans cette logique que la Région a élaboré, avec l'Etat et en concertation au sein du CREFOP, la **cartographie des 24 Bassins d'emploi franciliens**. Ce nouveau cadre d'intervention doit permettre de territorialiser l'action régionale au plus près des besoins. Les actions développées dans les territoires doivent aussi pouvoir bénéficier aux personnes en situation de handicap.

Ainsi, il faut notamment saisir les opportunités dans les territoires sur des **projets à fort potentiel d'emplois**, avec la mise en place d'une ingénierie partenariale permettant la construction de

³ Convention adoptée par la délibération n° CP 16-443 du 12/10/2016, et signée par la Présidente en même temps que l'accord-cadre de partenariat avec l'Agefiph le 15 novembre dernier.
Comm CR emploi handicap dec2016 0212

parcours préparatoires à l'embauche des publics, notamment ceux en situation de handicap. En ce sens, l'expérience menée sur le projet Villages Nature en Seine-et-Marne, prévoyant 4 500 emplois à l'ouverture du site (été 2017) dont 1000 emplois directs, est exemplaire et la méthodologie développée peut être transposée sur d'autres projets d'envergure. Cette dynamique est d'ores et déjà initiée avec les parties prenantes du projet Europa City, et pourrait se développer à l'avenir sur d'autres grands projets comme le Grand Paris Express... Cet objectif étant partagé avec l'Agefiph, il est inscrit dans l'accord de partenariat et une réunion s'est tenue le 13 octobre dernier entre le service régional de l'action territoriale, en présence de Pierre Deniziot, et l'Agefiph pour définir des méthodes de travail conjoint en mode projet.

Soutenir l'accompagnement vers et dans l'emploi, c'est également soutenir **l'expérimentation dans les nouvelles pratiques professionnelles** et la Région s'associe à la recherche-action intitulée « Projet de Recherche Opérationnelle sur le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés et l'Emploi Accompagné » - PROMETHEA. Ce projet, porté par l'Université Paris-Est-Créteil, réunira chercheurs, institutionnels, employeurs publics et privés et acteurs de terrain, et pourrait démarrer début 2017⁴.

Enfin, l'action avec les **Cap emploi**, acteurs de terrain œuvrant en faveur des demandeurs d'emploi en situation de handicap, est à poursuivre au sein du Service public régional de l'orientation et dans le cadre du partenariat avec l'Agefiph. Un programme d'actions est également en cours de définition entre le réseau des Cap emploi franciliens (CHEOPS) et les services régionaux pour renforcer leurs modalités de collaboration dans les domaines de l'accès à l'apprentissage, l'accès aux dispositifs de formation professionnelle et dans le cadre de la politique RH de la Région.

➤ **Objectif 4 : Encourager les employeurs à recruter des personnes en situation de handicap**

Les employeurs sont évidemment des acteurs incontournables pour réussir le challenge d'un meilleur accès à l'emploi des personnes en situation de handicap et d'une insertion durable sur le marché du travail.

Plusieurs **actions de sensibilisation et d'information** ont eu lieu en 2016, auprès des entreprises bénéficiaires de dispositifs régionaux (PM'UP, Plateformes de services RH pour les petites entreprises, etc.) et en mobilisant les acteurs pertinents sur le sujet (Agefiph, Cap emploi...). Dans le cadre du partenariat avec l'Agefiph, les conseillers de Paris-Région-Entreprises ont été formés à l'enjeu de l'emploi des personnes en situation de handicap, aux obligations des entreprises et aux dispositifs mobilisables, afin de diffuser ces informations auprès de leur réseau d'entreprises et les mettre en relation avec les bons interlocuteurs selon les problématiques rencontrées. Un atelier à destination de ces entreprises s'est également tenu le 1^{er} décembre avec la participation des services de la Région et de l'Agefiph pour non seulement les sensibiliser au sujet en tant qu'employeur mais également les informer sur le soutien à l'innovation en matière de handicap, avec des témoignages de pairs.

L'insertion professionnelle dans le secteur public est également une voie d'accès à l'emploi. Dans le cadre d'une campagne sur l'apprentissage dans le secteur public, la Présidente a adressé à tous les maires d'Ile-de-France un courrier incitatif, avec un focus sur le recrutement de personnes en situation de handicap et les outils mobilisables en faveur de ce public. Elle a par ailleurs porté ces enjeux lors de son intervention au salon de l'AMIF (association des maires d'Ile-de-France) en avril dernier.

⁴ Projet soumis à la CNSA et l'IReSP dans le cadre de leur appel à projets « Handicap et autonomie » (en attente des résultats de la sélection)

➤ **Objectif 5 : Promouvoir la création d'entreprises par les personnes en situation de handicap**

Créer son emploi est également une voie d'insertion professionnelle pour les personnes en recherche d'emploi, et **promouvoir la création d'entreprises** notamment auprès des personnes en situation de handicap est un axe d'intervention pour la Région à développer.

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec l'Agefiph, la Région a engagé un travail de sensibilisation auprès des structures d'accompagnement à l'entrepreneuriat à la question du handicap (couveuses, coopératives d'activité et d'emploi, points d'accueil à la création d'entreprise, écoles régionales de projets...).

Par ailleurs, une **expérimentation sur la sensibilisation à l'entrepreneuriat des apprentis** est en projet avec l'association « 100 000 entrepreneurs ». Cette association intervient régulièrement dans les collèges, lycées et établissements d'enseignement supérieur, pour leur transmettre l'esprit d'initiative et la culture d'entreprendre. En partenariat avec Handiréseau, « qui accompagne jeunes et salariés en situation de handicap vers et dans l'emploi », cette expérimentation pourrait faire témoigner un entrepreneur sur le fait qu'il est tout à fait possible de créer ou reprendre une entreprise indépendamment de son handicap.

➤ **Objectif 6 : Soutenir l'innovation et le développement d'activité en lien avec le handicap**

Les entreprises développant des activités liées au handicap peuvent bénéficier de la **nouvelle gamme d'aides régionales « UP »**, notamment pour développer leur activité (PM'up) ou des innovations (INNOV'up).

Le **fonds INNOV UP** soutient des projets d'innovation portés par des PME franciliennes répondant aux besoins des personnes en situation de handicap et/ou de leurs aidants professionnels ou familiaux. Sur la thématique du handicap et de la dépendance, les objectifs visés sont de :

- **faire émerger des solutions en termes de produits, process ou services** correspondant aux attentes des personnes en situation de handicap et/ou de leurs aidants, si possible axées sur la conception universelle et la co-conception afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre, qu'il s'agisse de handicap direct ou de perte d'autonomie génératrice à terme de handicaps ;
- **favoriser l'autonomie des personnes** en travaillant sur l'accessibilité dans toutes ses dimensions, et la compensation des incapacités sensorielles, motrices ou cognitives ;
- **proposer des prototypes ou tester des expérimentations** destinées à améliorer l'accessibilité des contenus numériques, la mobilité et le poste de travail notamment par des moyens utilisant les technologies robotiques et numériques.

Sur les dix premiers mois de l'année, 9 projets de recherche et développement portés par des PME franciliennes ont ainsi été soutenus à hauteur totale de 262 000 € de subventions, destinés à répondre à des besoins très divers : accessibilité numérique, aide à la marche, diagnostic de l'audition, sensibilisation dans les entreprises au handicap et à la diversité, accès à la musique, mise en relation entre auxiliaires de vie et familles, etc. Si le dispositif INNOV'up ne prévoit pas de bonus puisqu'il s'adresse à toutes les thématiques et tous les secteurs d'activité, les projets relatifs au handicap y sont encouragés. En témoigne par exemple l'appel à manifestation d'intérêt sur les projets d'expérimentation lancé à l'automne, où cette thématique est signalée.

La Région soutient en outre les **pôles de compétitivité Medicen et Cap Digital qui permettent l'émergence de projets collaboratifs alliant santé et contenus numériques entre laboratoires publics et entreprises**. Le **cluster Silver Valley** est également un partenaire majeur de la Région. Il rassemble autour du sujet de la silver économie, l'ensemble des acteurs entreprises,

laboratoires publics, société civile, assurances... qui œuvrent à mettre en place de nouveaux biens et services répondant aux nouveaux besoins et usages des seniors. De plus, afin de favoriser les interactions entre les entreprises et développer la création de nouvelles sociétés autour de ces préoccupations, la Région a également participé au financement de la pépinière Silver'Innov (Ivry) à proximité du pôle allongement de la vie – Charles Foix ou encore à l'extension de la pépinière de l'hôpital Cochin (Paris).

Le **dispositif PM'up** permet aux petites et moyennes entreprises franciliennes à fort potentiel de bénéficier d'un soutien financier dans la mise en œuvre d'un plan de développement ambitieux et responsable. Il est ouvert aux entreprises (y compris associations, entreprises adaptées, et entreprises de soutien par l'insertion économique), qui apportent des réponses nouvelles en termes de produits, de services, de mode d'organisation ou de distribution à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits (handicap, dépendance, vieillissement, petite enfance, éducation, lutte contre la pauvreté, contre l'exclusion, contre les discriminations).

En 2016, 9 projets liés aux enjeux de handicap se sont vu attribuer une aide PM'up pour un montant total de 726 000 €. Il s'agit de projets portés par les lauréats Cedre, Deafi, Ecod'air, Sourline Développement, Tactile Studio, Le Petit Plus, Association d'Entraide Vivre, l'Atelier du Courrier et Access 42.

Parmi ces entreprises lauréates de PM'up, plusieurs entreprises ont ainsi pour objet de proposer un service aux personnes en situation de handicap ou sont des entreprises adaptées ou des SIAE⁵, c'est le cas par exemple de :

- Tactile Studio : conception et fabrication d'interfaces tactiles en relief à destination essentiellement des personnes déficientes visuelles
- Association d'Entraide Vivre : Insertion professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap
- Le Petit Plus : SIAE spécialisée dans la valorisation des déchets de bureaux
- Atelier du Courrier : Traitement du courrier et optimisation de l'affranchissement (collecte, tri et analyse, affranchissement et dépôt). 80% du personnel est en situation de handicap.
- Access 42 : prestations de conseil et formation pour l'accessibilité numérique des personnes en situation de handicap

➤ **Objectif 7 : S'engager en faveur des jeunes en situation de handicap**

Conformément aux engagements pris en février dernier, la Région est désormais partenaire de la **Convention régionale pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés « Atouts pour tous »**, signée par la Présidente le 15 novembre dernier. En devenant membre de son comité de pilotage, la Région souhaite renforcer les articulations avec ses propres interventions pour renforcer l'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap, sécuriser les parcours des jeunes en insertion, lutter contre le décrochage scolaire et permettre à ces jeunes d'acquérir une expérience professionnelle, notamment par la mobilisation de la mesure 100.000 stages. L'accès à l'apprentissage fait d'ailleurs partie des axes prioritaires de cette convention pour l'année 2017.

L'accueil personnalisé des élèves en situation du handicap (ESH) dans les lycées est une des priorités de la Présidente. L'arrivée d'un ESH dans un lycée, considéré non-accessible, signifie la mise en place des dispositifs urgents et sur mesure par rapport aux besoins de l'élève dans un délai très court. Cela se traduit parfois par la réalisation des travaux d'accessibilité hors planning de l'Ad'AP des lycées.

Chaque année, afin d'anticiper et de mieux maîtriser la réalisation de ces travaux pour la rentrée scolaire suivante, la région a besoin d'être informée le plus tôt possible de l'arrivée des ESH. L'objectif est de réduire au minimum le temps entre la décision d'affectation d'un ESH dans un

⁵ SIAE : structures d'insertion par l'activité économique
Comm CR emploi handicap dec2016 0212

établissement et la transmission de cette information à la région. Des échanges avec les trois académies ont eu lieu durant 2016 et un protocole de circuit d'information est à l'étude pour une approbation envisagée début 2017 afin que sa mise en place soit effective pour les élèves de la prochaine rentrée scolaire.

Par ailleurs, la création des nouvelles classes ULIS (unité localisée pour inclusion scolaire), décidée tous les ans par les rectorats, fait également partie des mesures annuelles en faveur des ESH dont il faut tenir compte.

Avec un coût d'environ 247 000 € pour 2016, comprenant les aménagements réalisés ou les solutions individuelles, la région a réalisé la création de 3 classes spécialisées à Paris, Saint-Cloud et Versailles pour 27 élèves.

➤ **Objectif 8 : La Région exemplaire en tant qu'employeur**

Madame De Lavalette, conseillère régionale déléguée au dialogue social auprès de Valérie Péresse, a négocié au cours de l'année 2016 un **accord cadre « Insertion professionnelle et emploi des personnes en situation de handicap »** salué par la majorité des organisations syndicales.

Cet accord ambitieux propose de mobiliser la collectivité régionale autour de 6 enjeux majeurs :

1. Dépasser 6 % de taux d'emploi d'ici 2021
2. Renforcer l'accessibilité
3. Accroître la sensibilisation et la formation des agents à l'accueil et à l'intégration des personnes en situation de handicap
4. Prévenir l'usure professionnelle et les situations de handicap
5. Développer les mesures d'accompagnement
6. S'engager en faveur du handicap et valoriser ces initiatives

L'accord-cadre se décline de manière très opérationnelle autour de mesures très concrètes parmi lesquelles on peut citer un certain nombre de démarches et dispositifs innovants :

- **La mobilisation des agents de la Région Ile de France dans le cadre du dispositif « objectif emploi »** piloté par la Ville de Suresnes en partenariat étroit avec l'Institut Supérieur d'Enseignement et de recherche handicap et besoins éducatifs particuliers (INSHEA) et les Universités Paris Ouest Nanterre la Défense et de Cergy Pontoise, se traduira concrètement par l'accompagnement professionnel d'une quinzaine d'étudiants franciliens en situation de handicap. Cette démarche doit en outre contribuer à l'évolution des regards et au développement d'une culture commune autour des questions de handicap, en complément du renforcement des actions de sensibilisation et de formation en direction de tous les agents prévues dans le cadre de l'accord-cadre.

- **Le renforcement de l'accompagnement des agents régionaux** en situation de handicap se traduira en 2017 par la préparation du déménagement sur le futur site régional de Saint-Ouen pour assurer une parfaite adaptation du site à la diversité des situations de handicap rencontrées. Une commission accessibilité avec participation de personnes en situation de handicap sera par exemple créée dans la perspective du futur emménagement.

L'accord-cadre prévoit également la revalorisation de certaines prestations sociales.

Enfin, la Région a mis en place un dispositif expérimental de transition professionnelle pour certains agents en situation de handicap.

L'ensemble de ces dispositions doivent permettre de garantir la parfaite application du principe de non-discrimination et d'égalité de traitement, que ce soit en matière d'accès à l'emploi, de rémunération, d'accès à la formation professionnelle ou d'évolution de carrière des personnes en situation de handicap.

La mise en œuvre de ces actions doit se poursuivre en partenariat avec tous les acteurs intervenant sur le handicap, c'est l'objectif de l'accord-cadre de partenariat avec l'Agefiph, la convention « Atouts pour tous » en faveur des jeunes en situation de handicap, mais aussi au sein des instances de consultation telles que le CCH ou de coordination comme le CREFOP.

L'action régionale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap doit par ailleurs s'inscrire dans un cadre d'intervention plus large car il ne saura être dissocié des enjeux connexes et néanmoins centraux pour le quotidien des franciliens en situation de handicap. C'est pourquoi, au-delà de l'action régionale en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, le nouvel exécutif régional a fait de l'accessibilité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap un des axes majeurs des différentes politiques régionales.

Comme évoqué précédemment, **la Région a ainsi renforcé son action auprès des lycéens en situation de handicap** pour leur permettre de suivre les études de son choix dans un établissement à proximité de son domicile. La priorité de l'exécutif est de placer le lycéen, et non plus les bâtiments, au centre de nos préoccupations, et d'assurer un traitement au cas par cas toutes les situations. C'est aussi pour la Région la volonté d'accélérer l'Agenda d'Accessibilité Programmée des lycées pour que ces bâtiments puissent s'adapter aux besoins liés aux handicaps⁶.

L'accessibilité des transports est également un engagement fort de la Région dans le cadre du Schéma régional d'accessibilité d'Ile-de-France notamment pour les infrastructures existantes, avec un effort financier de la Région à hauteur de 64 M€ cette année. Cet engagement se traduit également sur les nouveaux projets, par exemple dans le cadre du Grand Paris Express. Enfin, la Région poursuit sa participation au financement du dispositif « Pour aider à la mobilité - PAM », à hauteur de 12,2 M€ d'euros cette année et va participer à la réflexion de l'évolution de ce dispositif dans le cadre du PAM 3.

L'engagement régional s'inscrit aussi dans les grands projets pour notre région comme la candidature de Paris aux JO pour 2024. Une première réunion de l'atelier Région Ile-de-France "Handicap et Inclusion par le sport" s'est tenue le 25 mai 2016, en concertation avec des acteurs institutionnels et associatifs du monde du handicap, avec pour objectifs de proposer des préconisations notamment pour : assurer la participation des personnes en situation de handicap dans le bénévolat ; impliquer le mouvement paralympique dans l'organisation des jeux ; assurer la pleine visibilité du handicap dans le cadre des outils de communication ; valoriser la pratique de sports handi par l'organisation de compétitions en binôme (valide/handi) destinées aux plus jeunes...

La Région contribue aux fonds départementaux de compensation du handicap⁷ des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) d'Ile-de-France. En 2016, 1.568 dossiers d'aides techniques et 340 aides au logement ont été financés pour un montant de près de 1,8 M €. La Région a engagé une concertation, notamment auprès des directions des MDPH, en vue d'optimiser sa participation au plus près des besoins des franciliens handicapés (simplification des procédures, fongibilité des lignes budgétaires entre les MDPH...) dans le cadre du renouvellement de la convention régionale qui prend fin au 31 décembre 2016. Ainsi les 8 MDPH ont été réunies le 28 novembre autour de la Vice-Présidente Farida Adlani et du délégué Spécial Pierre Deniziot pour envisager les termes d'une nouvelle convention.

⁶ Cf. Communication n° CR 116-16 de juin 2016 « Communication sur l'agenda d'accessibilité handicap des lycées : l'élève au cœur de la politique régionale »


⁷ Le fonds de compensation du handicap des MDPH permet de financer des demandes d'acquisition d'aides techniques, d'appareillages, d'assistance animale et/ou d'adaptation des logements au handicap, à l'exclusion de toute autre aide et en particulier des aides humaines

La Region vise enfin à déployer une approche de conception numérique responsable, à travers la prise en compte du handicap et l'absence de discrimination, mais aussi et plus globalement, la qualité Web. Certains sites feront l'objet d'une attention particulière. C'est bien évidemment le cas du site iledefrance.fr. Une première salve d'évolutions du portail, dès le premier semestre 2017, intégrera une priorité donnée à l'accessibilité. La prochaine version du site iledefrance.fr, prévue en 2018 vise une accessible optimisée aux personnes handicapées

Afin d'avoir une approche globale des questions liées au handicap, **l'Agenda 22 régional** sera révisé, début 2017, après concertation avec le Conseil Consultatif du Handicap qui a été renouvelé le 3 novembre dernier. L'Agenda 22 régional sera ainsi le cadre pertinent pour améliorer la qualité de vie des franciliens en situation de handicap, engagement que la Région souhaite poursuivre tout au long de la mandature.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.

**La présidente du conseil régional
d'Ile-de-France**



VALERIE PECRESSE